



LE POPULAIRE

NUMÉRO 5 - JUILLET 2025 - 6ÈME CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE



SOMMAIRE

NOTRE DEVOIR D'HONORER DREYFUS	P.4
PÉRENNISER LES TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE	P.5
DÉFENDRE NOS COLLECTIVITÉS LOCALES	P.5
PROTÉGER LA MÉDITERRANÉE, COMMUN DU VIVANT	P.6
CRÉER UN CORPS EUROPÉEN DE SECOURS ET DE SAUVETAGE EN MER	P.6
INSTAURER UN VÉRITABLE DROIT À L'EAU	P.7
UN DROIT À UNE FIN DE VIE LIBRE, CHOISIE ET PAISIBLE	P.7
LES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT	P.8
COMBATTRE LES POLLUANTS PERSISTANTS (PFAS)	P.9
POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL	P.10
LUTTER CONTRE LE MAL-LOGEMENT	P.10
FAIRE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	P.11

SUIVEZ L'ACTIVITÉ DE VOTRE DÉPUTÉ GABRIEL AMARD



Scannez-moi



ÉDITORIAL

RÉSISTER, CONSTRUIRE, VOTER

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'heure est grave. À mesure que les tensions internationales s'aggravent, le gouvernement français ne répond pas par la diplomatie, mais par la fuite en avant militariste. À l'été 2025, Emmanuel Macron a annoncé une nouvelle hausse massive du budget des armées : 6,5 milliards d'euros supplémentaires en deux ans, qui s'ajoutent à une trajectoire déjà hors norme. Le tout sans débat parlementaire, sans contrôle citoyen, et sans expliquer à quoi répond cet effort. Est-ce pour obéir aux injonctions de l'OTAN et de Donald Trump ? Est-ce pour masquer les échecs de la politique étrangère française ? Est-ce pour justifier l'austérité sociale qui s'annonce ?

Car dans le même temps, le 1er ministre François Bayrou, vient d'annoncer le plan d'économie le plus brutal de la Ve République : 43,8 milliards d'euros de coupes. Gel des pensions, des aides sociales et des APL. Suppression de 15 000 postes de fonctionnaires par an. Baisse de 637 millions d'euros pour l'Éducation nationale. 87 000 places de moins à l'université. Réduction de l'hôpital public. Et jusqu'à la suppression de deux jours fériés, dont le 8 mai, jour de la victoire contre le nazisme. En parallèle, les plus riches, eux, continuent d'échapper à l'effort collectif : pas de retour de l'ISF, pas de taxation des revenus du capital, pas de contribution sérieuse sur les superprofits. L'austérité est pour le peuple, jamais pour les puissants.

C'est un modèle de société qui se dessine : une République d'élites, coupée des urgences populaires, qui investit dans la guerre et désinvestit de l'humain. Face à cela, nous avons un devoir : résister, dénoncer, proposer.

Résister, en refusant le récit guerrier du pouvoir, qui habille ses coupes budgétaires des habits du patriotisme. Dénoncer, sans relâche, cette casse sociale qui s'annonce dans tous nos quartiers. Proposer, avec vous, un autre chemin : celui de la solidarité, des services publics, de la transition écologique et de la paix.

Ce compte rendu de mandat 2024-2025 est aussi un appel. En 2026, les électrices et électeurs de Villeurbanne auront à voter pour élire une nouvelle équipe municipale et métropolitaine. Puis viendront, en 2027, les élections présidentielles. Chacune de ces échéances doit devenir un levier pour dire stop à cette dérive. Chaque voix comptera. Chaque bulletin peut être un geste de résistance et de reconstruction.

Je crois à l'intelligence collective. Je crois dans un avenir en commun, si nous nous en donnons les moyens. Et je crois que les quartiers populaires, longtemps délaissés, peuvent être le cœur battant d'un sursaut démocratique, altruiste et partageux.

L'histoire n'est pas écrite d'avance. Et comme l'écrivait René Char, résistant et poète :

« Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards ni patience. »

Faisons entendre la voix du Peuple.

Gabriel Amard
Député du Rhône
à Villeurbanne



Lundi 2 juin 2025, Gabriel Amard a défendu une proposition de loi visant à élever le capitaine Alfred Dreyfus au grade de général à titre posthume. Il avait été condamné injustement en 1894 à la suite d'une affaire d'espionnage militaire en raison de sa judéité. Dans son discours, Gabriel Amard a veillé à lui rendre hommage et a rappelé les racines antisémites de l'extrême-droite qui a voté ce texte.



© Assemblée nationale 2025

DISCOURS - « LE NOM DE DREYFUS »

Il y a des noms qui brûlent dans la nuit comme des veilleuses de justice. Le nom de Dreyfus est de ceux-là.

Et dans ce nom, c'est tout un siècle qui vacille encore. Un siècle de trahisons froides, de procès aux regards tordus, de silences militaires, de lâchetés en uniforme.

"C'est un crime, disait Zola, d'égarer l'opinion, d'utiliser pour une besogne de mort cette opinion qu'on a pervertie jusqu'à la faire délirer."

Et l'on fit délirer la République. On la vêtit de mensonge, on l'arme de haine. Un homme, un seul, fut jeté au bague, non pour ses actes, mais pour ce qu'il était. Un Juif. Un soldat. Un bouc émissaire.

Ils savaient et ils ont signé sur un parchemin de haine, leur forfait de justice. Le sabre a tranché la vérité. Mais la plume - la plume d'un

Zola, d'un Jaurès - a résisté.

Et Jaurès, lui, voyait plus loin, plus haut, plus vrai : "Si Dreyfus est illégalement condamné, il n'est plus qu'un homme nu, l'humanité elle-même au plus haut degré de misère et de désespoir... le témoin vivant d'un mensonge

militaire, de la lâcheté politique, des crimes de l'autorité."

Alors nous, aujourd'hui, dans cette Assemblée, nous disons que le temps est venu.

Non pas seulement d'honorer une mémoire, mais de réparer une injustice. Le grade de général à titre posthume, n'est pas un symbole. C'est une exigence.

Mais tandis que nous levons ce nom, d'autres s'en emparent sans honte. Et voilà que celles et ceux qui ricanent à l'ombre des croix gammées numériques, ceux qui veillent sur les étagères de la haine diffusent un poison lent pour la République, ceux-là mêmes lèvent aujourd'hui la main, comme s'ils avaient été dreyfusards.

Non. Dans ma famille, on descend des dreyfusards. Pas dans la vôtre.

Car ce combat-là ne se porte pas comme un costume à la tribune. Il se vit. Il s'incarne dans chaque prise de parole contre la haine,

dans chaque refus d'accepter l'exclusion, dans chaque main tendue à l'opprimé.

Ne vous servez pas de l'antisémitisme comme d'un javelot politique. Il n'est pas votre cause. Il est notre serment.

Et ce serment, nous le renouvelons. Car l'antisémitisme n'est pas mort, mais il n'est pas seul.

L'islamophobie ronge les plateaux et les lois. Le racisme, l'homophobie, la haine des pauvres s'installent comme des meubles dans la maison commune. Ils repeuplent la République de ses vieux fantômes.

Diviser pour régner, comme en 1894. Opposer le patriote à l'étranger, le bon Français à l'indésirable, la République à ses enfants.

Et dans cette nuit, toujours le même brouillard. Toujours cette peur qui veut gouverner. Toujours ce pouvoir qui se garde en éteignant les lumières.

Alors nous disons : plus jamais. Plus jamais l'Homme broyé dans la machine de l'État. Plus jamais l'uniforme contre la justice. Plus jamais le silence contre le droit. Chaque être humain est un feu fragile. Et nous sommes là pour empêcher qu'on les éteigne. Un à un. Nom par nom. Souffle par souffle.

Et dans l'ombre, toujours, le nom de Dreyfus.

Une lumière que nous n'éteignons pas. Votons cet acte, c'est un acte de mémoire et de conscience.

EN BREF

Le 1er mars 1943, les barbares nazis effectuaient une rafle à Villeurbanne au cours de laquelle 300 hommes sont arrêtés. Gabriel Amard était à nouveau présent cette année pour se souvenir de cette tragédie et continuer de combattre le racisme et l'antisémitisme.



© Samir Asselot

PÉRENNISER LES TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE

PROPOSITION DE LOI VISANT À EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT D'EMPLOI

Le 4 juin 2025, Gabriel Amard a défendu à l'Assemblée nationale l'extension des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée. Le dispositif, encore expérimental, cherche à démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi, un CDI à temps choisi, tout en développant des activités utiles pour répondre aux besoins du territoire. Gabriel Amard a défendu une proposition de loi visant à pérenniser cette expérimentation.



Les Territoires zéro chômeur longue durée ont permis à plus de 9 000 personnes de retrouver un CDI, depuis 2017. Parmi elles, 3 000 ont retrouvé un équivalent temps plein. Les emplois retrouvés sont souvent des activités socialement utiles : mécaniciens, couturiers,

maraîchers, jardiniers, des emplois utiles et passionnants pour se reconstruire en somme.

Les TZCLD le prouvent : le chômage de longue durée n'est pas une fatalité, c'est le fruit de choix politiques.

Face à cela, la Macronie empile les emplois

précaires. Chaque personne a droit à un travail digne.

C'est pourquoi il faut aller plus loin. Il faut garantir un vrai droit au travail, abroger la loi France Travail et supprimer l'obligation d'accepter des « offres raisonnables ». Il est également nécessaire de titulariser les précaires de la fonction publique et de redonner du pouvoir aux chômeurs et aux chômeuses sur leur projet professionnel.

Le droit au travail est inscrit dans la Constitution. Il est temps de le rendre effectif. Et puisque, comme l'écrivait Aimé Césaire, « Il est plus facile de briser un atome qu'un préjugé ». Gabriel Amard, en soutenant ce texte, s'engage à briser les préjugés contre les privés d'emploi, et à affirmer, pour toutes et tous, le droit à un travail digne.

DÉFENDRE NOS COLLECTIVITÉS LOCALES

Alors qu'elles étaient déjà à l'os, Michel Barnier, dans son budget pour 2025, voulait encore leur prendre dix milliards afin de financer un autre cadeau aux grandes entreprises ou une opération coup de com contre le trafic de drogue. **Gabriel Amard, engagé pour donner plus de moyens, notamment financiers, aux collectivités locales, a voté pour censurer le gouvernement illégitime de Michel Barnier.** Il a également voté contre la loi "pour lutter contre le narcotrafic" en février 2025 car ce n'est pas en surchargeant de travail les collectivités locales et en faisant peser la responsabilité de la lutte contre le trafic

de drogue sur elles qu'on va lutter efficacement contre ce fléau. Gabriel Amard, en tant que député de Villeurbanne, dont le quartier du Tonkin est justement touché par le trafic de drogue, plaide pour davantage de moyens pour la police judiciaire afin de frapper les têtes de réseaux, plutôt que de faire la guerre à nos enfants dans les quartiers, comme le proposent Retailleau et Darmanin.



© Samir Asselot



- Proposition de loi visant à favoriser la pratique des activités physiques et sportives par les jeunes et à rendre ces activités accessibles à tous, n° 269, déposée le mardi 17 septembre 2024. (Commission des affaires culturelles et de l'éducation) (auteur)

Retrouvez la proposition de loi : <https://urlz.fr/u6qW>



PROTÉGER LA MÉDITERRANÉE, COMMUN DU VIVANT

P.6

La Mer Méditerranée est au centre des préoccupations de Gabriel Amard en tant que membre de l'Assemblée Parlementaire de Méditerranée. Il en est le rapporteur spécial au droit à l'eau et à l'assainissement de qualité. **Avec cette institution, il lutte pour protéger la mer Méditerranée de la catastrophe écologique et sanitaire des polluants persistants.** En début d'année, il a remis un rapport sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme essentiel. Dans ce rapport, il préconise notamment de reconnaître la personnalité juridique de la Mer Méditerranée. Cela permettrait de demander réparation en cas de préjudice ou de défendre les intérêts écologiques de l'espace Méditerranéen lors d'un procès. Gabriel Amard a défendu cette proposition lors de la 3e Conférence des Nations Unies sur les Océans le 11 juin 2025 à Nice.

Cette mer, berceau de nos civilisations, se réchauffe 20% plus rapidement que la moyenne mondiale. Elle est aujourd'hui la plus polluée en microplastiques avec plus de 2 millions de fragments par kilomètre carré en 2024.

Pire encore, une crise sanitaire et environnementale s'enracine dans nos fonds marins et dans nos corps avec la présence de polluants persistants (PFAS) qui empoisonnent les écosystèmes et détruisent la santé.

Gabriel Amard a exprimé le souhait, lors de cette 3e Conférence des Nations Unies sur les Océans, de créer un régime juridique qui protège le commun du vivant qu'est l'eau.



© Eva Suarez

RAPPORT - DROIT À L'EAU EN MÉDITERRANÉE

En tant que rapporteur spécial de l'Assemblée Parlementaire de Méditerranée, Gabriel Amard a publié un rapport intitulé « Le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme dans les régions euro-méditerranéennes et du Golfe »

Retrouvez le rapport :

<https://urlz.fr/uETk>



CRÉER UN CORPS EUROPÉEN DE SECOURS ET DE SAUVETAGE EN MER

Entre 2000 et 2015, l'Organisation internationale pour les migrations dénombrait la mort de 22 000 exilés dans la Méditerranée. En 2024, 2 452 décès ont été enregistrés en mer Méditerranée. **Ces décès sont dûs, non pas à une prétendue vague migratoire surchargeant les institutions de demandes de prises en charge mais à une politique répressive et dissuasive de la part de l'Union européenne et de la France.** Refusant de fermer les yeux sur ce sujet, Gabriel Amard a déposé fin 2024 une proposition de résolution visant à créer un corps européen civil de secours et de sauvetage en mer et à mettre en place une opération "Mare Nostrum II", afin de mieux prendre en charge les réfugiés qui traversent la Méditerranée au péril de leur vie.

Alors que les reculs en matière de droit environnemental et d'écologie surviennent de toute part à l'Assemblée nationale, Gabriel Amard est vent debout depuis 2022 pour défendre le droit de toutes et tous à une eau potable de qualité. Il a déposé pas moins de cinq propositions de loi depuis le début de son mandat, visant, entre autres, à **garantir l'accès à l'eau potable par la gratuité des mètres cubes vitaux et à inscrire le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental dans la Constitution.**

Retrouvez la proposition de résolution :

<https://urlz.fr/uETk>



PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE

sur la reconnaissance d'un droit fondamental à l'eau et à l'assainissement de qualité au sein de l'Union européenne,

(Renvoyée à la commission des affaires européennes)

présentée par

M. Gabriel AMARD, Mme Anne-Cécile VIOLLAND, M. Hubert OTT, M. Marcellin NADEAU, Mme Chantal JOURDAN, Mme Marie POCHON, M. Olivier SERVA,
députés et députées.



- Proposition de résolution sur la reconnaissance d'un droit fondamental à l'eau et à l'assainissement de qualité au sein de l'Union européenne, n° 1108, déposée le mercredi 12 mars 2025. (actuellement en Commission des affaires européennes) (auteur)
- Proposition de loi constitutionnelle reconnaissant le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental en vertu de la résolution 64/292 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 28 juillet 2010, n° 549, déposée le mardi 12 novembre 2024. (actuellement en commission des lois) (auteur)
- Proposition de résolution, tendant à la création d'une commission d'enquête portant sur l'eau pompée et vendue par les industriels de l'eau, n° 2147, déposée le lundi 5 février 2024.
- Proposition de loi constitutionnelle reconnaissant le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental en vertu de la résolution 64/292 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 28 juillet 2010, n° 953, déposée le jeudi 16 mars 2023. (auteur)
- Proposition de loi visant à garantir l'accès à l'eau potable par la gratuité des mètres cubes vitaux, n° 325, déposée le mardi 11 octobre 2022. (auteur)

UN DROIT À UNE FIN DE VIE LIBRE, CHOISIE ET PAISIBLE

Le 27 mai 2025, Gabriel Amard a voté pour la proposition de loi **relative aux soins palliatifs et d'accompagnement** ainsi que pour celle relative au **droit à l'aide à mourir**. La création de ce nouveau droit, indissociable de l'impérieuse nécessité de renforcer l'accès aux soins palliatifs et d'accompagnement, sont des avancées majeures pour les personnes concernées.

Gabriel Amard a pour autant veillé à ce que les textes votés apportent les garanties

permettant le libre choix aux personnes en fin de vie. Il s'agit, par la première loi, de garantir un accès universel et effectif à l'accompagnement et aux soins palliatifs sur tout le territoire, tout en empêchant la marchandisation de la fin de vie. La seconde loi quant-à-elle, inscrit le droit à une fin de vie libre et choisie, dans un cadre sécurisant pour les patient·es et soignant·es.

Face aux craintes légitimes, rassurons-nous, ni le grand âge, ni le handicap ne sont des

critères d'éligibilité à l'aide à mourir.

Attaché à la liberté de conscience, Gabriel Amard respecte cependant toutes les convictions sur ce sujet.

Retrouvez comment ont voté les député·es sur ces deux textes. :

<https://urlz.fr/uGui>



Au début du mois de décembre 2024, **Gabriel Amard s'est adressé au gouvernement concernant les mouvements sociaux qui avaient lieu dans le pays au même moment.**

Les taxis ont manifesté entre décembre et juin contre la nouvelle convention de la CNAM qui baissait leur rémunération. Cette mesure s'inscrit dans une dégradation lente et continue des services orchestrée par la Macronie sous couvert de "faire des économies". Durant son intervention, Gabriel Amard a rappelé que les chauffeurs transportent des êtres humains, non des colis, alors que le gouvernement voulait les obliger à prendre en charge plusieurs patients à la fois, transformant une course en tournée

Face à un gouvernement qui refuse d'entendre la voix populaire et qui abuse des 49-3, Gabriel Amard a également rappelé une chose durant sa question au gouvernement. Il n'y a plus rien à attendre de la Macronie sauf l'organisation d'une élection présidentielle anticipée en l'absence de la démission d'Emmanuel Macron : la destitution.

Au début du mois d'avril 2025, **Gabriel Amard a posé une autre question au gouvernement sur les pollutions dues aux PFAS à l'Assemblée nationale.** Dans un rapport publié le 25 mars, l'Académie

des sciences alerte sur la contamination généralisée du vivant aux polluants persistants, les PFAS. Depuis 2018, les gouvernements successifs ont été associés aux décisions européennes concernant les PFAS, en vue de fixer les niveaux de protection de nos concitoyens par la directive « eau potable » de 2020. Bien que le danger sanitaire ait été établi par la communauté scientifique, Gabriel Amard a demandé pourquoi la ministre de la transition écologique n'a accepté que seulement vingt molécules soient contrôlées sur les 14 000 répertoriées.

Pourtant, l'enjeu est de taille : il s'agit de mettre fin à une épidémie de cancers du sein, cancers des testicules, cancers du rein. Si à compter du 1er janvier 2026, certains produits contenant des PFAS seront interdits (des vêtements, cosmétiques...), rien n'est fait concernant les ustensiles de cuisines, mais surtout contre l'utilisation massive des PFAS dans les cultures destinées à nourrir. Pire encore, rien n'est mis en place pour détruire les PFAS. Alors que la crise des PFAS est au XXIe siècle ce que celle de l'amiante était au XXe siècle, le gouvernement sacrifie la santé environnementale des générations actuelles et futures.

EN BREF

Le 31 janvier 2025, aux côtés de Sergio Piazzi, secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de Méditerranée. M. Piazzi a pris la parole à Villeurbanne à l'occasion de la soirée des vœux du député Gabriel Amard, pour la nouvelle année 2025.



© Allan Brunon

Hommage à nos anciens combattants à l'occasion du 19 mars, date du cessez-le-feu en Algérie en 1962.. L'occasion de rappeler notre attachement pour la paix et à l'amitié, indispensables entre les peuples de la Méditerranée.



© Samir Asselot

Le 8 mai, comme chaque année, Gabriel Amard est présent pour honorer la mémoire des victimes du nazisme, assassinées par une machine de haine planifiée. À l'heure où certains voudraient supprimer ce jour férié, notre devoir de mémoire impose l'action : lutter sans relâche contre toutes les formes de haine.



© Samir Asselot



COMBATTRE LES POLLUANTS PERSISTANTS (PFAS)

À l'heure où la loi Duplomb, qui réintroduit l'usage de l'acétamipride, un pesticide néonicotinoïde dangereux pour la santé, est adoptée dans le secret d'une commission après un 49-3 déguisé par la minorité présidentielle, **le combat contre les polluants persistants s'intensifie**. Gabriel Amard, député du Rhône - un département particulièrement touché par les contaminations aux PFAS - mène ce combat depuis le début de son mandat.

Il a ainsi déposé en 2024 une proposition de résolution européenne visant à **interdire les PFAS dans l'Union Européenne** et une proposition de loi en 2025 permettant la destruction des PFAS.



- Proposition de loi visant à la régénération des charbons actifs et à la destruction des substances per et polyfluoroalkylées, n° 1304, déposée le jeudi 17 avril 2025. (actuellement en Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire) (auteur)
- Proposition de résolution, visant à interdire la production, la fabrication, l'utilisation, l'importation et l'exportation de substances per et polyfluoroalkylées et faire respecter le principe pollueur-payeur en France et à l'échelle européenne, n° 2167, déposée le lundi 12 février 2024. (auteur)

QUESTION AU GOUVERNEMENT DU 17 JUIN 2025 SUR LES PFAS :

Plus récemment, Gabriel Amard a posé une question orale sans débat (il s'agit d'une autre forme de question au gouvernement) à la Ministre de l'agriculture à propos des PFAS et de l'inaction du gouvernement.

De nombreuses substances sont toujours utilisées dans l'agriculture comme le beflubutamid, flonicamid ou flurochloridone. Ces produits contaminent directement nos assiettes. **En mars 2023, la DREAL a détecté des niveaux élevés de PFOS, un des polluants persistants les plus dangereux, interdit depuis 2009 dans l'Union européenne, dans des boues issues de la station d'épuration de Givors, située en aval des rejets industriels.** Aucun arrêté préfectoral n'a été pris, malgré cette alerte. Selon le SYSEG, 517

tonnes de ces boues ont été épandues sur des champs de l'agglomération lyonnaise en 2023, contribuant à la dissémination des polluants persistants de la vallée de la chimie dans l'environnement et dans l'alimentation.

Cela a des conséquences sur notre santé : l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a établi un lien entre l'exposition aux PFAS et un taux élevé de cholestérol, une baisse du poids à la naissance, des troubles hépatiques, et une moindre réponse vaccinale chez les enfants. Selon l'Académie des Sciences, "la viande, les œufs et les produits de la mer représentent une voie de contamination significative".

Face à ce constat, il existe des moyens pour détruire les PFAS. L'unique méthode de dépollution actuellement reconnue est l'utilisation de charbons actifs, capables

de capter les PFAS. Cependant il n'existe actuellement aucune filière de régénération des charbons actifs en France. Nous sommes donc ainsi obligés de les stocker ou de les exporter vers d'autres pays. Les incinérateurs classiques atteignent des chaleurs de 800-900 °C, alors que la destruction efficace des PFAS exige au moins 1400 °C, toujours selon l'Académie des Sciences. Le traitement actuel est donc inadapté pour neutraliser ces substances.

Au regard de ces éléments, **Gabriel Amard a demandé si la Ministre de l'agriculture avait l'intention de doter la France des moyens nécessaires, techniques et financiers pour faire face à la pollution par des polluants persistants, notamment dans l'eau et dans les cultures destinées à l'alimentation.**

À LIRE : LE "MANIFESTE POUR LE DROIT À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT DE QUALITÉ"

Dans un jardin planétaire où le cycle l'eau est dérégulé, où l'eau est polluée, accaparée, ce manifeste trace une ligne de rupture. L'eau n'est ni un bien ni une marchandise, mais un commun du vivant.

Dans ce nouvel ouvrage, **Gabriel Amard dévoile les inégalités en France en l'absence de droit à l'eau, les pollutions invisibles comme les PFAS, les logiques industrielles prédatrices, et les urgences politiques concrètes possibles du local à l'international, comme en Palestine, en Italie, en Grèce et ailleurs.**

Une alerte et un appel à celles et ceux qui refusent que le XXIème siècle soit celui de la soif et des épidémies de cancer.

- Sortie le 20 août 2025 aux Éditions 2031, chez votre libraire préféré

Au même titre que les êtres humains, les animaux ont droit à la dignité et au respect. Gabriel Amard a fait du bien-être animal un combat quotidien au cours de son mandat. **Il a déposé deux propositions de loi pour interdire la pêche au vif et pour interdire les pièges à colle, des techniques de capture d'animaux (des poissons et des oiseaux en l'occurrence) barbares et douloureuses.** Il a également défendu l'an dernier l'inscription dans les objectifs de la politique agricole le respect des 5 libertés individuelles des animaux : l'absence de faim, de soif, de peur et de stress physique et thermique, l'absence de douleur et de maladie, la liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce grâce à un environnement adapté.

Gabriel Amard compte par ailleurs déposer prochainement une proposition de résolution européenne, visant à **faire évoluer le statut des animaux de rente** (bovins, volailles, porcs, etc.) afin de les considérer juridiquement comme des animaux de compagnie quand leur viande est impropre à la consommation.



- Proposition de loi visant à interdire la capture d'animaux par les pièges à colle, n° 1324, déposée le jeudi 17 avril 2025. (actuellement en Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire) (auteur)
- Proposition de loi visant à interdire la pêche au vif, n° 653, déposée le mardi 3 décembre 2024. (actuellement en Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire) (auteur)
- Proposition de loi visant à interdire la pêche au vif, n° 1825, déposée le mardi 7 novembre 2023. (auteur)
- Proposition de loi visant à abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité, n° 635, déposée le jeudi 15 décembre 2022. (cosignataire)

LUTTER CONTRE LE MAL-LOGEMENT

À Villeurbanne comme ailleurs, où de nombreux logements sont vétustes et mal isolés, Gabriel Amard lutte contre le mal-logement. En circonscription, **il soutient les collectifs de locataires en lutte.** À l'Assemblée nationale, **il a déposé en 2023 une proposition de loi visant à financer 100 % des travaux de rénovation des logements mal isolés**, permettant de diminuer la consommation d'énergie des bâtiments. La lutte contre le mal logement, c'est une lutte pour la dignité humaine et pour l'environnement.



© Samir Asselot



- Proposition de loi visant à financer 100 % des travaux permettant de diminuer la consommation d'énergie des bâtiments, n° 1571, déposée le jeudi 20 juillet 2023. (co-auteur)
- Proposition de loi visant à moderniser la loi de réquisition des logements vacants pour garantir le droit fondamental au logement, n° 2096, déposée le mardi 23 janvier 2024. (cosignataire)
- Proposition de loi visant à prendre des mesures d'urgence pour protéger les locataires de la hausse des loyers et des charges, n° 1209, déposée le mercredi 10 mai 2023. (cosignataire)

FAIRE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre de la **délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation**, Gabriel Amard est co-rapporteur d'une mission d'information sur la mise en œuvre de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Cette directive, fruit d'une initiative citoyenne, impose de nouvelles exigences aux collectivités pour garantir à toutes et tous une eau potable de qualité, notamment face aux PFAS, polluants persistants dans l'environnement et dans les organismes.

Parmi ces exigences figure la réalisation, avant le 1er janvier 2025, d'un diagnostic territorial sur l'accès à l'eau potable. Or, très peu de collectivités s'en sont saisies. Nous cherchons à comprendre les causes de ce retard et à **identifier les leviers pour mieux accompagner les collectivités dans la réalisation de ce diagnostic**.

Gabriel Amard a mené déjà 32 auditions : associations environnementales, scientifiques, services d'eau, associations nationales d'élus, agences de l'eau, ministères... Tous ont fait

part des difficultés techniques, financières et organisationnelles rencontrées. Ce travail donnera lieu à un rapport parlementaire dressant un état des lieux et formulant des préconisations pour garantir l'effectivité de cette directive essentielle.

Dans un contexte de crise écologique et sociale, **cette directive est l'opportunité de repenser notre rapport à l'eau : non comme une marchandise, mais comme un commun du vivant, à protéger et à partager.**



- Proposition de loi visant à créer un statut de détresse environnementale par l'élargissement du cadre de la protection subsidiaire, n° 2131, déposée le mardi 30 janvier 2024. (cosignataire)
- Proposition de résolution, invitant le Gouvernement à défendre un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins, n° 440, déposée le lundi 7 novembre 2022. (cosignataire)
- Proposition de loi visant à renforcer la résilience des forêts face aux effets du dérèglement climatique, n° 261, déposée le mardi 20 septembre 2022. (cosignataire)

Gabriel Amard se mobilise depuis plusieurs années contre le projet de 2ème ligne Lyon-Turin, inutile et écocide. Le coût de construction d'une nouvelle ligne s'élève à 30 milliards d'euros. Il ne drainera pas moins de 150 millions de mètre cube d'eau par an et rasera plus de 1 300 hectares de surfaces naturelles et agricoles. Sur la ligne Lyon-Turin déjà existante il n'y passe que 26 trains

par jour. Interrogé par Gabriel Amard, le PDG de la SNCF avait affirmé en avril 2023 que la sous-exploitation de la ligne relevait d'un choix politique et qu'il serait possible d'y faire passer 130 trains par jour. Cette utilisation à plein régime permettrait de débarrasser les routes de près d'1 million de camions, un mode de fret nettement plus polluant. En 2023, un rapport du Sénat montrait que l'âge moyen du

réseau ferré est de vingt-neuf ans. Il est de dix-sept en Allemagne, à titre de comparaison. Dans le même rapport, l'une des conclusions était qu'il reviendrait moins cher de rénover le réseau ferré plutôt que de construire des nouvelles lignes. Il nous faut des milliards pour l'entretien pas pour des projets inutiles et écicides.



UN PLAN D'URGENCE FACE AUX CANICULES

Une canicule historique a frappé la France en cet été 2025. Des records de températures ont à nouveau été battus. C'est pire d'année en année et les conséquences deviennent de plus en plus graves.

Retrouvez le plan d'urgence de du groupe parlementaire de la France insoumise-NFP pour faire face à la canicule
<https://urlz.fr/uDYW>



METTRE FIN AUX PASSOIRES ET BOUILLOIRES THERMIQUES

Gabriel Amard est le premier signataire d'une proposition de loi déposée en Juillet 2023 visant à permettre **une intervention massive de l'État par des prêts aux propriétaires** couvrant la totalité des travaux d'isolation ou d'installation d'un système de chauffage solaire thermique (pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage). Sur demande simple **sans condition de ressources**, il s'agit de **répondre dans les meilleurs délais aux urgences climatiques, sanitaires et sociales**. Cette loi contribuera à mettre fin aux passoires/bouilloires thermiques tout en préservant le pouvoir d'achat par une diminution des dépenses d'énergie pour le chauffage ou la climatisation.

Retrouvez la proposition de loi :
<https://urlz.fr/oZYL>



VOTRE DÉPUTÉ EN QUELQUES DONNÉES



DEPUIS SA RÉÉLECTION LE 7 JUILLET 2024, VOTRE DÉPUTÉ GABRIEL AMARD



- a participé à **93% des votes solennels** de l'Assemblée Nationale (la moyenne des députés est de 89%)
- a posé **11 questions au gouvernement** : 8 "Questions Écrites", 2 "Questions au Gouvernement", 1 "Question Orale Sans Débat"
- a été à l'initiative de **5 "Propositions de Loi", 1 "Proposition de loi Constitutionnelle" et 5 "Propositions de Résolution"**
- a été co-signataire de **166 textes**
- a participé à **898 votes en séance**
- a proposé **63 amendements** en tant que 1er signataire
- a co-signé **8 223 amendements**

GABRIEL AMARD EST ÉGALEMENT :

- **Secrétaire de l'Assemblée nationale.**
- Membre de la **Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire** et de la **Commission des affaires européennes.**
- Membre de la **Délégation aux Collectivités Territoriales.**
- Membre des **Groupes d'études** sur la **condition et le bien-être des animaux** et sur les **Gens du voyage.**
- Membre de la **délégation française à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée.** Dans ce cadre il a été désigné pour un 2e mandat **rapporteur spécial au droit à l'eau et à l'assainissement de qualité.**
- Vice-Président des **Groupes d'études sur l'antisémitisme et eau et biodiversité**
- Vice-Président du **Groupe d'amitié France-Italie**



ABONNEZ-VOUS !

Je souhaite recevoir gratuitement le Journal du député : ☐ dans ma boîte aux lettres ☐ par mail

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Mail :

☐ en cochant cette case, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour m'envoyer des informations de l'activité du député Gabriel Amard.

À découper et à retourner par courrier à :

Permanence parlementaire, 4 Avenue Salvador Allende 69100 Villeurbanne ou
par e-mail à gabriel.amard@assemblee-nationale.fr

CONTACTER VOTRE DÉPUTÉ

Assemblée nationale

126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

Téléphone : 01 40 63 31 78

E-mail : gabriel.amard@assemblee-nationale.fr



En circonscription

4 avenue Salvador Allende 69100 Villeurbanne

Téléphone : 06 62 52 45 69

E-mail : alexis.david@clb-an.fr